

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier Street / 11, rue Laurie Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau Quebéc K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Procurement Strategies Division / Division des stratégies d'acquisition 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, 11C1 Phase III, Tower C Gatineau Quebec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet						
			Date 2013-12-	Date 1013-12-19		
Client Reference No N° de référence du client An			Amendm 005	Amendment No N° modif.		
File No N° de dossier 002zn.E60ZN-110002						
GETS Reference No N° de r PW-\$\$ZN-002-26501						
Date of Original Request for S Date de la demande de l'offre		ginale	20	013-10-24		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-01-10			l fin	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Riley, Stephanie			1 -	Buyer Id - Id de l'acheteur 002zn		
Telephone No N° de téléphone FAX No N			- N° de F	√° de FAX		
(819) 956-1678 () (819) 997-2			-2229	2229		
Delivery Required - Livraison	exigée					
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service AS SHOWN IN THE RESULT	ces et constructio					
Security - Sécurité						
This revision does not change t				, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
Cette révision ne change pas le	s besoins en matièr	e de sécur	ité de la p	résente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non				
Accusé de réception requis						
The Offeror hereby acknowledges this revision	ion to its Offer.					
Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.						
Signature	Dat	е				
Signature Name and title of person authorized to sign on Nom et titre de la personne autorisée à signer a (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	behalf of offeror. (type or print)				



Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60ZN-110002/E

005

002zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

E60ZN-110002 002znE60ZN-110002

CETTE MODIFICATION #005 A POUR BUT DE MODIFIER LA DOC TELLE QUE DÉTAILLÉE CI-DESSOUS ET DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS

MODIFICATION

3. À la page 1 de 2 (page couverture) de la révision à une demande d'offre à commandes

Supprimer:

L'invitation prend fin à 02:00 PM le 2014-01-03

Remplacer par:

L'invitation prend fin à 02:00 PM le 2014-01-10

L'attestation relative au Programme des contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi a été révisée et intégrée dans la présente modification de l'invitation à soumissionner, comme suit :

Note à l'intention des soumissionnaires : En ce qui concerne les offrants existants qui répondent à la présente demande de soumissions au moyen d'une attestation de droits acquis, celle-ci porte sur l'information à jour relative au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi et à l'attestation pour ancien fonctionnaire fournie à TPSGC qui demeure inchangée. Pour obtenir une liste des offrants de SAT actuels qui sont assujettis à l'attestation pour ancien fonctionnaire, veuillez consulter le site suivant :

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/sat-ths/fournisseurs-suppliers/pcafsat-cfpsths-fra.html.

Si le statut d'ancien fonctionnaire des offrants existants a changé, ces derniers doivent soumettre l'attestation à jour mentionnée aux présentes à TPSGC.

Les nouveaux offrants qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi ainsi qu'à l'attestation pour ancien fonctionnaire doivent également soumettre l'attestation mentionnée aux présentes.

4. À la page 26, PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Supprimer:

Supprimer dans son intégralité

Remplacer par:

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

E60ZN-110002/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZN-110002

Amd. No. - $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif.

005

File No. - N° du dossier 002znE60ZN-110002

002zn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006 (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisees-d-achat/1/2006/15). La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 et 2007.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des " soumissionnaires à admissibilité limitée " (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des " soumissionnaires à admissibilité limitée " du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

2.2 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

E60ZN-110002/E

005

002zn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60ZN-110002

File No. - N° du dossier 002znE60ZN-110002

Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

- « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
- a) un individu;
- b) un individu qui s'est incorporé;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension dans la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

a.le nom de l'ancien fonctionnaire;

b.la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

E60ZN-110002/E 005 002zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60ZN-110002 002znE60ZN-110002

divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

Attestation

En déposant une offre, l'offrant atteste que l'information fournie par l'offrant pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

2.3 Attestation du contenu canadien

Clause du guide des CCUA A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien

Cet achat se limite aux services canadiens.

L'offrant atteste que :

() le service offert est un service canadien défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

2.4 Marchés réservés aux entreprises autochtones

 Ce marché est réservé aux entreprises autochtones en vertu de l'initiative du gouvernement fédéral sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, décrite à l'Annexe 9.4 Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, du Guide des approvisionnements.

2. L'offrant:

(i) atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de l'offre, les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ E60ZN-110002/E$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

005

002zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60ZN-110002

002znE60ZN-110002

- (ii) convient que tout sous-traitant engagé par lui aux fins de la présente offre doit respecter les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.
- (iii) convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.
- 3. L'offrant doit cocher la case applicable suivante :
 - (I) L'offrant est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.

OU

- (ii) () L'offrant est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.
- 4. L'offrant doit cocher la case applicable suivante :
 - (i) () L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.

OU

- (ii) () L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.
- À la demande du Canada, l'offrant doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. L'offrant doit s'assurer que cette preuve soit disponible pour examen par un représentant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra tirer des copies ou des extraits de cette preuve. L'offrant fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.
- 6. En déposant une offre, l'offrant atteste que l'information fournie par l'offrant pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.

Attestation d'un propriétaire/employé - marchés réservés aux entreprises autochtones

À la demande du responsable de l'offre à commandes, l'offrant doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé(e) autochtone :

- « 1. Je suis _____ (inscrire « propriétaire » et(ou) « employé(e) à temps plein ») de ____ (insérer le nom de l'entreprise) et autochtone, au sens de la définition de l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».
- 2. Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.

Nom du propriétaire ou de l'employé(e)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. 005

Buyer ID - Id de l'acheteur

002zn

E60ZN-110002/E

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60ZN-110002

002znE60ZN-110002

Signature	du propi	riétaire ou	ı de l'empl	oyé(e)	
Date »					

2.5 Examens

L'offrant atteste ce qui suit :

- () l'examen qu'il fait passer à ses ressources des SAT pour les classifications au volet 1 est conforme aux quatre types d'examens décrits à l'annexe E Normes de base relatives aux examens pour les classifications du volet de soutien de bureau (volet 1); il évalue également les connaissances linguistiques (communication et compréhension orales et écrites).
- () Ne s'applique pas aux classifications pour lesquelles l'offrant soumet une proposition

5. À la page 41, Méthode directe (pour les volets 1 et 2 seulement) pour les besoins de 25 000 \$ et moins

Supprimer:

Pour les besoins associés aux volets 1 et 2 d'une valeur de 25 000 \$ et moins, l'utilisateur désigné peut soit utiliser la méthode du « droit de premier refus », ou il peut passer directement des commandes en utilisant la méthode des centiles.

Remplacer par:

Pour les besoins associés aux volets 1 et 2 d'une valeur de 25 000 \$ (les frais de voyage, la taxe sur les biens et services ou la taxe de vente harmonisée, et toutes les modifications sont inclus) et moins, l'utilisateur désigné peut soit utiliser la méthode du « droit de premier refus », ou il peut passer directement des commandes en utilisant la méthode des centiles.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif. 005

Buyer ID - Id de l'acheteur

002zn

E60ZN-110002/E

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60ZN-110002

002znE60ZN-110002

QUESTIONS et RÉSPONSES

Question 016

PARTIE 7 - CLAUSES DE L'OFFRE À COMMANDES ET DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Section - 8.1 (Page 32) - Il est énoncé dans l'option pour prolonger la période de validité des résultats de recherche en réponse à la demande de disponibilité que : "Le Canada se réserve le droit d'exercer une option visant à prolonger la période de validité des résultats de la recherche pour la demande de disponibilité, pour la faire passer de 10 jours ouvrables jusqu'à tout au plus 45 jours civils à partir de la date à laquelle les résultats de recherche ont été imprimés...".

Si une option de prolongation de la période de validité de la demande de disponibilité est exercée pour une catégorie donnée, pouvez-vous confirmer que ce tarif n'est pas gelé pendant 45 jours dans le système? Les offrants sont encore d'apporter des modifications au cours de la révision hebdomadaire du prix pour cette même catégorie.

Réponse 016

Dans le cadre de l'offre à commandes, lorsque l'option pour prolonger la période de validité des résultats est exercée pour 10 jours ouvrables, les offrants peuvent continuer de saisir les tarifs révisés dans le Système en ligne pour les SAT pour l'ensemble des catégories et des niveaux de personnel pour lesquels ils se qualifient.

Veuillez vous reporter à la modification 004 à la demande d'offre à commandes, réponse 015.

Question 017

J'ai une question concernant la DOC pour des services d'aide temporaire (SAT) - E60ZN-110002/E.

La réponse fournie à la question 4, partie b à la modification no 3 précise que la fourniture de copies papier pour les documents de soumission est optionnelle. Je ne trouve aucune information à ce sujet à la modification no 2 présentant les instructions à l'intention des soumissionnaires. Allez-vous présenter une modification précisant que les copies papier sont optionnelles?

Réponse 017

Une modification à la PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION D'UNE OFFRE de la demande de soumissions n'est pas requise. Les soumissionnaires doivent examiner la demande de soumission et présenter leur offre conformément aux modalités de la demande de soumissions publiée. Le libellé/les renseignements de la copie papier auront priorité sur le libellé/les renseignements de la copie électronique.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.